

**REAMENAGEMENT DE LOCAUX VESTIAIRES  
ET SALLE DES FAMILLES  
01390 - CIVRIEUX**

**LOT N° 00 : DEMOLITION & GROS OEUVRE**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières  
(C.C.T.P.)**

***Maître d'Ouvrage***  
**MAIRIE DE CIVRIEUX**

**01390 - CIVRIEUX**

***Maître d'Œuvre***  
**Christian Compigne**  
**240 rue des Millières**

**01390 - St Andre de Corcy**  
**0472268939**  
**0472268938**

**ECONOMISTE DE LA  
CONSTRUCTION  
CORPUS.ING.ARCH**  
17 RUE DES FAUVETTES

01390

04 78 88 12 44  
04 78 88 13 62

**CSPS**

**COORDONNATEUR SPS**  
871 ROUTE DES DESCHAMPS

71570 - LA CHAPELLE DES  
GUINCHAY

03 85 36 75 53  
03 85 33 89 74

**BUREAU DE CONTROLE**

**CETE APAVE SUD EUROPE**  
Agence de Bourg en Bresse  
515 Chemin du petit plan  
01250 - St Just

04 74 47 21 29  
04 74 47 21 20

**BET FLUIDES**  
**B3E Ingénierie**  
8 bis Avenue d'Arsonval -  
CENORD

01008 - BOURG en BRESSE  
04 74 25 18 88  
04 74 25 18 89



## Sommaire

<b>00.1</b>	<b>GENERALITES</b>	<b>4</b>
00-01-00.00	C.C.T.P. : LOT GROS-OEUVRE - GENERALITES	4
00-01-01.00	CONSISTANCE DES TRAVAUX	5
00-01-02.00	PLANS D'EXECUTIONS, PLANS D'ATELIERS, DETAILS	5
00-01-03.00	ECHANTILLONS	5
00-01-04.00	PROTOTYPE	6
00-01-05.00	COORDINATION	6
00-01-06.00	REFERENCES TECHNIQUES & PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	7
00-01-07.00	RECEPTION SUPPORTS	7
00-01-08.00	ESSAIS & EPREUVES	8
00-01-09.00	RECEPTION TIERS & AVOISINANTS	8
00-01-10.00	PROTECTION DE SES PROPRES OUVRAGES	8
00-01-11.00	PROTECTIONS DES OUVRAGES TIERS & AVOISINANTS	8
00-01-12.00	DEMOLITIONS DES OUVRAGES	8
00-01-13.00	EPUISEMENTS DES EAUX	9
00-01-14.00	IMPLANTATIONS DES OUVRAGES	10
00-01-15.00	TRAIT DE NIVEAU	10
00-01-17.00	TERRASSEMENTS POUR RESEAUX ENTERRES	10
00-01-18.00	RESERVATIONS - TROUS - SCELLEMENTS - RACCORDS - BOUCHEMENTS - FEUILLURES - NICHES - NEGATIFS- RESERVATIONS POUR ENCASTREMENTS	10
00-01-20.00	ETUDE BETON ARME	10
00-01-22.00	PLANS & DOCUMENTS DE RECOLLEMENTS	11
00-01-23.00	SECURITE	11
00-01-24.00	FORFAITISATION DU MARCHE	11
00-01-25.00	MODIFICATIONS DES PRESTATIONS MARCHES	11
00-01-26.00	QUANTITES THEORIQUES & REELLES	12
00-01-27.00	PLANNINGS TRAVAUX	12
00-01-28.00	LIMITE DES PRESTATIONS	12
00-01-29.00	AUTOCONTROLE	12
00-01-30.00	PREAMBULE	12
<b>00.2</b>	<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>	<b>14</b>
<b>00.2.1</b>	<b>DEMOLITIONS INTERIEURES</b>	<b>14</b>
00-01-59-0.00	PREPARATION SOL EXISTANT ( DALLAGE BETON EXISTANT )	14
00-01-49-00.00	SCIAGE DALLAGE EXISTANT	14
00-01-49-00.02	DEPOSE & EVACUATION PLANCHER BOIS	14
00-00-35.03	DEPOSE & EVACUATION MOBILIER	14
00-00-35.04	DEPOSE & EVACUATION MOBILIER	15
00-00-41-01.01	DEMOLITION APPUIS DE FENETRE	15
00-00-33-05.00	PERCEMENTS MURS POUR VENTILATIONS Y COMPRIS REDRESSEMENTS ET ARETES	15
00-00-33-05.01	CARROTAGE diamètre 200 mm	15
00-00-33-05.02	CARROTAGE diamètre 125 mm	16
<b>00.2.2</b>	<b>GROS OEUVRE</b>	<b>16</b>
<b>00.2.2.1</b>	<b>REPRISE EN SOUS OEUVRE</b>	<b>16</b>
00-01-50-00.00	REPRISE EN SOUS OEUVRE DE 1m10 X 2m10 X 0m20	16
<b>00.2.2.2</b>	<b>RESEAUX EV/EU</b>	<b>16</b>
00-00-30-10.00	RESEAU EV ENTERRE - PVC SERIE CR 8 DE 110 mm	16
00-00-30-11.00	RACCORDEMENT SUR RESEAU EXISTANT EV/EU	17
00-01-33-22.00	SIPHONS DE SOLS INOX 150 X 150	17
<b>00.2.2.3</b>	<b>DALLAGE</b>	<b>17</b>
00-01-34-07.00	DALLAGE SUR SOL EXISTANT	17
00-01-38-24.00	PLUS VALUE POUR FORME DE PENTE 5 %	18
<b>00.2.2.4</b>	<b>MACONNERIE</b>	<b>18</b>
00-01-41-01.01	MACONNERIE EN AGGLOMERES DE CIMENT CREUX DE 0m20	18
00-01-41-01.00	MACONNERIE EN AGGLOMERES DE CIMENT CREUX DE 0m15	18
00-01-41-18.00	EMPOCHEMENTS POUR MACONNERIE	19
00-01-41-03.00	ENDUIT CIMENT GRIS SUR MURS D'AGGLOMERES DE CIMENT	19
00-01-38-10.00	ACIERS POUR RAIDISSEURS VERTICAUX	19
00-01-38-12.00	COFFRAGE POUR LINTEAUX - Coffrage C4	19
00-01-38-14.00	BETON POUR LINTEAUX - Béton B6	20
00-01-38-13.00	ACIERS POUR LINTEAUX	20
00-01-41-18.01	REPRISE TABLEAUX / SOUS FACE LINTEAU EXTERIEURS	20
00-01-46-03.00	SEUILS DE PORTES	21
<b>00.2.2.1</b>	<b>DIVERS</b>	<b>21</b>
00-00-37-00.00	ECHELLE & ACCESSOIRES	21

00.1 **GENERALITES**00-01-00.00 **C.C.T.P. : LOT GROS-OEUVRE - GENERALITES**

L'entrepreneur se rapportera d'abord au présent document mais aussi au document ' SPECIFICATIONS GENERALES TOUS CORPS D'ETAT' document indissociable du présent document . L'entrepreneur est responsable de son prix quelques soit la hausse des prix après signature de l'Ordre de service .

Le présent document a pour objet la réalisation d'un ensemble immobilier de bâtiments collectifs à usage d'habitation sur X niveaux y compris sous sols .

Le présent document a été réalisé suivants les documents graphiques énoncés ci – dessous à savoir :

**LISTE DES PLANS ARCHITECTES EN DATE DE x / X / X**

N° du document graphique	Désignation	Echelle
Aucun	PROJET - PLAN	1/50)

**Variantes techniques et financières équivalentes**

L'entreprise titulaire du présent lot peut proposer une ou/et des variantes techniques & financières équivalentes .Seul le Maître d'Ouvre de conception ou/et d'exécution peuvent donner une suite favorable sous réserve d'un accord du CT ( Bureau de contrôle ) de l'opération .Chaque variante devra avoir fait l'objet d'une estimation financière sans que cette dernière soit supérieure au devis initial marché . La variante sera accompagnée de :

Justificatifs techniques :

- Documents graphiques ,
- Avis techniques ,
- Note de calculs ,
- A défaut d'avis technique , une enquête technique ou un ATEX ,

Justificatifs financiers :

➤ De l'ensemble des coûts pour mettre en œuvre cette variante .Il est entendu par ensemble des coûts toutes dépenses liées à cette variante c'est-à-dire :

- Dépenses pour la maîtrise d'œuvre pour l'exécution de nouveaux documents graphiques et écrits , notes de calculs par le BET de l'opération , essais , échantillons , ou tout autre élément comme une enquête technique , un ATEX , ect .....
- Toutes les adaptations des autres lots qui sont liés techniquement par cette variante ,

L'entreprise titulaire du présent lot a une obligation de moyens et de résultats .

Enfin , toute variante peut faire l'objet d'un refus de l'équipe de Maître d'œuvre sans justification .

## 00-01-01.00 CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entreprise du présent lot doit prévoir dans le chiffrage de ses travaux les prestations suivantes :

01. Toutes les demandes administratives et taxes si référents ,
02. Toutes les demandes et taxes de raccordements aux réseaux publics ( électricité , gaz ,téléphone, eau potable , assainissement – eaux pluviales , eaux usées , eaux vannes ) ,
03. Tous travaux et taxes de rejets d'eaux pluviales ou eaux usées dans un réseau public ou privé ,
04. Toutes signalisations routières ( verticale ou horizontale ) demandées par les services publics ou par le coordonateur SPS et engendrés par le seul fait du chantier ,
05. Tous frais , taxes dû à l'arrêt du chantier du simple fait de l'entreprise du présent lot ,
06. Les plans des terrassements et des mouvements des terres ,
07. Les plans des réseaux EP/EU/EV sous dallage et l'interface avec les lots plomberie et VRD pour valider les diamètre , les Fe d'eaux et les débits ,
08. Les plans de stockage des terres , aires de stationnements ,d'évolution ,
09. Le nettoyage du chantier ou des abords du chantier ( voiries publics ou privées ) ,
10. Le tris sélectifs ,
11. Les bennes de chantier ( quelques soient le nombre et la durée du chantier),
12. Toutes réfections de la voirie publique ( trottoir , voirie ) ,
13. Toutes réfections de voirie privée ,
14. Toutes réfections de réseaux publics ( réseaux secs ou humides ) ,
15. Toutes réfections de réseaux privés ( réseaux secs ou humides ) ,
16. Toutes protections légères ou lourdes d'ouvrages tiers en limites du chantier ,
17. Toutes protections des ouvrages souterrains et aériens ,
18. L'ensemble des protections collectives demandés par le coordinateur SPS ( suivant les prescriptions du Plan Général de Sécurité ,
19. La prise en compte de tous les détails (plans , schémas et interfaces avec les autres lots ( réservations , calfeutrements ,ect .....),
20. le raccordement des écoulements ( eaux pluviales , eaux usées , eaux vannes ) ou la continuité des écoulements ( eaux pluviales , eaux usées , eaux vannes ) ,
21. le mode d'exécution compatible avec les règles élémentaires de sécurité ,
22. les fiches techniques , avis techniques , contrôle d'un laboratoire , essais demandés par le Maître d'œuvre , bureau de contrôle ou avis d'une commission afin d'obtenir un agrément,
23. Toutes dépenses pour le compte prorata et sa gestion ( suivant la N FP 03.001 ) ,
24. La visite d'un expert ou d'un arbitre pour tous litiges ,
25. Les visites supplémentaires de réception de la Maîtrise d'œuvre , bureau de contrôle ou tout organisme ( public ou privé ) ou/et prestataire ( public ou privé ) mandatés par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'œuvre dû à un litige impliquant l'entreprise du présent lot ,
26. L'ensemble du dossier de recollement ,
27. L'ensemble des prescriptions techniques et réglementaires ,
28. L'ensemble des prescriptions prévisibles pour la bonne réalisation des ouvrages .

## 00-01-02.00 PLANS D'EXECUTIONS, PLANS D'ATELIERS,DETAILS

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché en conformité avec le présent marché tous les documents quelques soient le format ou le mode de représentation ( papier , CD R, ou documents informatiques ) ,les dessins d'ensemble , détails quelque soit l'échelle , tous les documents nécessaires pour l'exécution ( fourniture et pose ) de l'ouvrage ou/et de l'ensemble des ouvrages à exécuter. Les plans d'exécutions de béton armé sont fournis par l'entreprise avec notes de calculs , schémas et carnet de détails

## 00-01-03.00 ECHANTILLONS

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché en conformité avec le présent marché tout échantillon demandé par le Maître d'ouvrage ou le Maître d'œuvre et quelque soit le nombre d'échantillons .L'entreprise devra inclure le prix du transport ou le prix d'acheminement des échantillons pour la présentation au demandeur .

L'entrepreneur devra s'assurer que tous les matériaux du marché ( échantillons présentés ou non ) sont en stock suffisant , qu'ils sont produits à des cadences compatibles avec le planning chantier .A aucun moment l'entrepreneur ne peut demander une plus value quelconque pour une cadence supérieure afin de répondre au planning chantier .

#### 00-01-04.00 PROTOTYPE

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché en conformité avec le présent marché tout prototype demandé par le Maître d'ouvrage ou le Maître d'œuvre et quelque soit le nombre de prototype ou son échelle de représentation .L'entreprise devra inclure le prix du transport ou le prix d'acheminement des échantillons pour la présentation au demandeur .

#### 00-01-05.00 COORDINATION

L'entreprise du présent lot devra inclure son marché toutes les démarches nécessaires pour recueillir les informations pour l'implantation , l'exécution de ses ouvrages dans le délai impartis par le planning marché .L'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'aucune excuse de retard . Aucun ouvrage ne peut être exécuté sans l'accord du Maître d'œuvre .Afin de connaître parfaitement le projet , l'entreprise du présent lot devra prendre connaissance de tous les documents marchés ou/et documents réglementaires à savoir :

- 4.1 Les pièces écrites marchés des autres lots ( CCTP ) ainsi que des DPGF des autres lots ,
- 4.2 Le DTU du lot exécuté,
- 4.3 Les DTU des lots ayant un lien direct avec les travaux exécutés ,
- 4.4 Les pièces écrites administratives ( CCAP ,CCP ),
- 4.5 Les rapports de bureau de contrôle ( rapport initial ) ,
- 4.6 Les rapports de bureau d'études (de sol , thermique , acoustique ,séismique ) ,
- 4.7 Les mémentos , additifs de tous textes réglementaires ,
- 4.8 Le code de la construction et de l'habitat,
- 4.9 Le code de l'environnement ,
- 4.10 Les prescriptions techniques et solutions techniques prévus pour l'exécution de son propre lot ,

### Interfaces administratives

L'entreprise du présent lot devra se procurer ou/et communiquer par tous les moyens connus et dans le délai impartis par le planning de travaux tous les détails d'exécutions , de pose , tous les rapports ou/et documents nécessaires des organismes publics ( concessionnaires – EDF,GDF,France Télécom , services municipaux ,intercommunales , départementales , régionales , DDE , ) ayant un rapport direct ou indirect avec ses ouvrages .

### Interfaces techniques

L'entreprise du présent lot devra se procurer ou/et communiquer par tous les moyens connus et dans le délai impartis par le planning de travaux tous les détails d'exécutions , de pose , tous les rapports ou/et documents nécessaires des autres lots après l'accord du Maître d'œuvre .

## 00-01-06.00 REFERENCES TECHNIQUES &amp; PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

L'entreprise du présent lot à l'obligation de se conformer aux références Françaises et Européennes . Par ordre de références les Normes Européennes priment sur celle Françaises .

L'entreprise du présent lot doit se conformer aux prescriptions suivantes :

1. Les DTU 11 , 12 , 13 , 11.1, 14.1 , 20 , 22 , 23 , 24 , 32 , 21.3 , 22 , 23.1 , 26.1 , 26.2 , 27.1 , 44.1 , 52 , 53 , 55.2 , 64.1, 65,8 , 65.10 , 59.2 ,
2. NF P 06-006 - Action de la neige sur les constructions ,
3. NF P 06-013 de décembre 1995 - Règles PS 92 - Règles de construction parasismique - applicables aux bâtiments, dites Règles PS 92 ,
4. NF P 06-014 de mars 1995 - Règles PS-MI 89 révisées 92 - Règles de construction parasismique construction parasismique des maisons individuelles et des bâtiments assimilés - règles PS-MI 89 révisées 92 ,
5. Les Normes 10.201 , 52-303, – 85 210 3 – XP 16-442 ,
6. P 92-701 de décembre 1993 Règles FB règles FB méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton ,
7. Les documents Généraux d'avis Techniques ( GS 1 à GS 20 ) ,
8. Tous les fascicules du Décret n°98-28 du 8 Janvier 1998 ,
9. Règles BAEL 91 révisées 99 de février 2000 - Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé suivant la méthode des états limites
10. Règles BPEL 91 - Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton précontraint suivant la méthode des états limites
11. Règles - Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton ,
12. Règles N 84 modifiées 95 de Septembre 1996 ,
13. Le fascicule 70 ' Ouvrages d'assainissements ',
14. Le fascicule spécial 71 'Fourniture et pose des canalisations d'eau ,accessoires et branchements.Tous documents ou manuel de conception étant une référence dans le métier du présent lot ,
15. Guides techniques édité par SETRA,
16. Règles sanitaires et de voiries du département et ou de la ville du lieu de construction,
17. Le fascicule technique de France Télécom ,
18. La N XP 16-442 du 08-2003 : Mise en œuvre et maintenance de séparateurs de liquides légers et débourbeurs ,
19. RT 2005 ,
20. Réglementation acoustique 2005 ,

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

## 00-01-07.00 RECEPTION SUPPORTS

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché toutes les réceptions de supports demandés par son propre DTU .Il devra prendre en compte les exigences des réceptions de supports du DTU des autres lots .L'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'aucune demande de travaux supplémentaires si le lot venant après l'exécution de ses propres ouvrages demande une reprise du support si celui-ci n'est pas conforme au DTU ou avis technique de l'ouvrage suivant . La tolérance des autres lots est prioritaire sur la tolérance du présent lot .

L'entreprise du présent lot doit prévoir à titre de réception des supports les réceptions suivantes :

1. Réception de la plate forme par essais à la plaque avant ouverture des fouilles ,
2. Réception de la plate par essais à la plaque avant coulage du dallage ,
3. Réception des murs enterrés avant remblaiement ,

4. Toutes les réceptions de supports préconisées par les DTU du présent lot ,

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative .

#### 00-01-08.00 **ESSAIS & EPREUVES**

Tous les essais et épreuves relatifs à la vérification des caractéristiques spécifiées dans les documents du marché sont à la charge de présent lot .Les essais et épreuves sont effectués à l'initiative du présent lot , sur demande du Maître d'œuvre ou du bureau de contrôle technique , ils correspondront aux procédures décrites par les normes en vigueur et visant les ouvrages considérés .

Si les essais et/ou épreuves ne sont pas concluant , le Maître d'œuvre prescrira de nouveaux contre essais et/ou contre épreuves qui resteront à la charge de l'entreprise .

En cas de désaccord , l'entreprise a le recours de faire procéder à un troisième essai et/ou épreuves par un autre laboratoire à sa charge .

#### 00-01-09.00 **RECEPTION TIERS & AVOISINANTS**

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché toutes les réceptions des ouvrages tiers ou avoisinants privés ou publics.Cette réception ou état des lieux doit être réalisées avec les propriétaires des ouvrages sous le contrôle d'un huissier de justice . L'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'aucune demande de travaux supplémentaires en cas d'oubli dans son offre .

#### 00-01-10.00 **PROTECTION DE SES PROPRES OUVRAGES**

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché toutes les protections nécessaires pour préserver l'intégrité de ses propres ouvrages .Ses protections devront être incluses dans l'offre et en aucun cas l'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'aucune demande de travaux supplémentaires en cas d'oubli dans son offre .

#### 00-01-11.00 **PROTECTIONS DES OUVRAGES TIERS & AVOISINANTS**

L'entreprise du présent lot devra inclure dans son marché toutes les protections nécessaires pour préserver l'intégrité des ouvrages tiers ou avoisinants.Les ouvrages pourront être conservés à l'intérieur de l'emprise de la propriété ou à l'extérieur de la propriété.En cas de conservation des ouvrages à l'extérieur l'entreprise devra au préalable avoir reçu l'accord écrit du ou des propriétaires avant tout évacuation des ouvrages conservés .Les frais de constats d'huissiers ,expert,rapports , transports , stockage et de taxe seront prévues dans son offre .Ses protections devront être incluses dans l'offre et en aucun cas l'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'aucune demande de travaux supplémentaires en cas d'oubli dans son offre .

#### 00-01-12.00 **DEMOLITIONS DES OUVRAGES**

L'entreprise du présent lot avant toutes démolitions devra s'assurer des dispositions suivantes :

##### 1. Avant démolition.

Avoir envoyé les Déclarations d'Intentions de Travaux ( DICT) à tous les services publics ( Service techniques municipaux , EDF ,GDF , France Télécom , services des eaux , services d'assainissements ) , Que toutes les dispositions ont été prises pour la coupure des réseaux de distributions ( gaz , électricité , téléphone ,alimentation en eau potable , assainissements des eaux usées , pluviales ) ,

Que tous les constats de l'état des constructions, espaces verts, boisés ont été effectués par un huissier de justice,  
 Que les services des mines ont été consultés pour tous ouvrages souterrains,  
 De vérifier en présence du Maître d'Ouvrage et d'un huissier de justice la présence d'aucune personne vivante ou décès soit dans l'emprise de la démolition,  
 De fermer toutes les ouvertures par des agglomérés de ciment hourdés au mortier de ciment,  
 Devra mettre en place l'ensemble des dispositions de sécurité prévues au PGCSPS,  
 Devra mettre en place toutes les dispositions de protections des ouvrages avoisinants,

### 2. Pendant la démolition,

L'entreprise du présent lot devra mettre en place un service d'arrosage approprié au volume de démolition,  
 Le nettoyage permanent de la voirie public ou privée,  
 La protection des talus par une membrane PVC suffisamment résistante aux percements,  
 Toutes protections supplémentaires jugées indispensables et non mise en place avant la démolition,  
 En cas de nuisances sonores dû à la démolition, l'entreprise du présent lot fera procéder à un ou des relevés acoustiques par un acousticien et ce pendant toute la durée de la démolition. Tous frais sera à charge de l'entreprise du présent lot.

### 3. Après la démolition

L'entreprise du présent lot fera procéder à un constat du nettoyage des voies par les services publics. Tous frais inhérents à ce ou ces constats sont à la charge de l'entreprise du présent lot,  
 Le constat avec l'entreprise suivante que l'ensemble des ouvrages prévus à démolir soit bien évacués. Un constat du sol sera fait avec le géotechnicien mandaté par le Maître d'ouvrage qui réceptionnera avec l'entreprise du présent lot et l'entreprise venant exécutée les ouvrages suivants ( terrassements spéciaux type berlinoises, palplanche, fondations spéciales, reprises en sous œuvre, fondations, ouvrages). Des essais à la plaque au nombre minimum de quatre sont obligatoires et sont à la charge de l'entreprise du présent lot.

Les produits issus de la démolition restent la propriété de l'entreprise du présent lot. Cette propriété ne s'applique pas aux produits suivants :

1. Produits ou/et matériaux dont le Maître d'ouvrage aurait demandé le stockage soigné,
2. Produits ou/et matériaux à caractère historique découvert lors de la démolition,
3. Matériaux ou matériels à caractère militaire découvert lors de la démolition,
4. Matériaux ou matériels à caractère patrimonial découvert lors de la démolition.

Les produits de la démolition seront triés de façon sélectives en distinguant les matériaux suivants loi du 15 Juillet 1975 n° 75.633 et du 13 Juillet 1992 n° 992 646, Décret 94-609 du 13 Juillet 1994 à savoir :

- |   |                                                                                                                                                                                                                             |
|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4 | <b>Métaux,</b>                                                                                                                                                                                                              |
| 4 | <b>Inertes</b> ( pierres, tuiles, carrelage, terre, faïence, agglomérés de ciment, brique ) acheminés par le prestataire jusqu'au centre de stockage de classe 3,                                                           |
| 4 | <b>Recyclables</b> ( emballages non souillés, cartons, bois, papiers, films plastiques ....) acheminés jusqu'au centre de tri afin de les valoriser ou de les recycler conformément au décret n° 94.609 du 13 Juillet 1994, |
| 4 | <b>Non –recyclables</b> (Plâtre, polystyrène, laine de verre, PVC, moquettes, ...) acheminés jusqu'au centre d'enfouissement technique de classe 2,                                                                         |
| 4 | <b>Pour déchets toxiques</b> en quantité dispersée ou non, ces déchets devront être évacués suivant les prescriptions techniques et sanitaires si rattachant et stockés dans des centres de déchets classes 1.              |

Tous traitements des déchets sont à charge de l'entreprise du présent lot avant et après démolitions.

Il est indiqué à l'entreprise du présent lot que toutes incinérations de déchets sur le site est **interdit**. Les produits de la démolition devront être évacués, stockés suivant les prescriptions de A.D.M.E ou à défaut de A.L.E. Chaque produit issu de la démolition ou de l'extraction du sous sol devront faire l'objet d'une fiche de suivi des déchets tel que prévu dans la recommandation du Ministère de l'économie des Finances et de l'Industrie n°T2-2000 aux Maîtres d'ouvrages publics relative à la gestion des déchets de chantiers.

Sans objet .

00-01-14.00 **IMPLANTATIONS DES OUVRAGES**

L'entreprise du présent lot devra faire planter les ouvrages à réaliser par un géomètre agréé par le Maître d'ouvrage ou à défaut par le Maître d'œuvre de conception . Les points d'implantations devront être conforme au permis de construire . Tous les points seront implantés l'altimétriquement et planimétriquement . L'entreprise du présent lot devra vérifier le niveau de référence dit + - 0,00 et son rattachement au point de référence ayant servi d'implantation générale .

00-01-15.00 **TRAIT DE NIVEAU**

L'entreprise du présent lot doit le trait de niveau à tous les niveaux . Elle doit s'assurer de maintien de la visibilité de celui-ci tout au long du chantier . Un point de référence sera implanté par un spit avec une couleur orange où rouge à chaque niveau et il devra être signalé aux lots qui prendront possession des lieux . L'entreprise du présent lot doit apporter aux autres corps d'états sa pleine et entière collaboration pour rétablir soit les points de références soit les traits de niveaux .

00-01-17.00 **TERRASSEMENTS POUR RESEAUX ENTERRES**

L'entreprise du présent lot devra impérativement prendre connaissance des réseaux existants .

1 . Réseaux publics

Pour se faire , elle doit faire les déclarations d'intentions des travaux ( DICT ) . Tous dégâts de quelque nature que se soit l'entreprise reste responsable juridiquement , financièrement de ses propres actions .

2. Réseaux privés

Pour se faire , elle doit prendre connaissance par consultations de plans , documents où renseignements de l'existence de réseaux . Elle pourra procéder à des sondages manuels , mécaniques pour s'assurer de la nature des réseaux . Tous dégâts de quelques natures que se soit , l'entreprise reste responsable juridiquement , financièrement de ses propres actions .

00-01-18.00 **RESERVATIONS - TROUS - SCHELLEMENTS - RACCORDS - BOUCHEMENTS - FEUILLURES - NICHES - NEGATIFS-  
RESERVATIONS POUR ENCASTREMENTS**

Le titulaire du présent lot doit aux autres corps d'états toutes les réservations , trous , scellements , raccords , bouchements , feuillures , niches et la mise en place de négatifs dans ses ouvrages pour les autres lots . Le titulaire du présent lot doit demander par écrit aux autres corps d'états leurs besoins dans ce domaine . En aucun cas , l'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'une remise tardive d'une réservation où autres par un autre lot si elle même ne l'a pas demandée . Toutes demandes verbales n'est pas reconnue comme contractuelle . En cas d'oubli de la part du titulaire du présent , l'entrepreneur doit prouver sa demande écrite et que cette dernière a été demandée dans un délai raisonnable .

00-01-20.00 **ETUDE BETON ARME**

Le présent lot a à charge l'ensemble de l'étude béton armé . Cette étude doit être confiée à un Ingénieur ayant les capacités professionnelles reconnues . Le BET en charge de cette étude devra produire toutes les notes de calculs , plans , carnets et schémas utiles à la réalisation de ouvrages .

**00-01-22.00 PLANS & DOCUMENTS DE RECOLLEMENTS**

L'entreprise du présent lot devra fournir à la réception des travaux le dossier de recollement en quatre exemplaires papiers et deux exemplaire CD ROOM .Les plans seront en format DXF et les documents seront en PDF .Le cartouche de chaque plan devra avoir la mention ' PLAN DE RECOLLEMENT ' .L'ensemble du dossier de recollement devra comprendre les documents suivants :

1. Tous les plans de ferraillages des ouvrages exécutés ,
2. Tous les plans de coffrage des ouvrages exécutés ,
3. Tous les plans de réservations ,
4. Tous les carnets de détails des ouvrages exécutés .
5. Les certificats AFCAB des aciers mise en œuvre ,

Tous les plans devront indiquer les dernières mise à jour .

**00-01-23.00 SECURITE**

L'entreprise du présent lot devra se conformer à toutes les dispositions demandées dans le Plan Général de Coordination de santé et de sécurité établi par le coordonnateur SPS .L'entreprise devra adapter ses moyens d'exécutions aux exigences de la sécurité .A aucun moment l'entreprise ne peut réclamer des travaux supplémentaires suite aux demandes du coordonnateur en cours de chantier .

L'entreprise devra prévoir un plan de stockage des terres , aires de déchargements , aires d'évolutions des véhicules , aires de stationnement des engins de chantier .Ce document devra avoir reçu l'approbation du Maître d'œuvre et du coordonnateur SPS . En cas désaccord sur les surfaces demandées par le coordonnateur SPS ou par les autres entreprises qui estiment ne pas avoir assez de place pour les zones de stockage , stationnement ou d'évolutions , l'entreprise devra se soumettre aux demandes sans pouvoir demander au Maître d'ouvrage des travaux supplémentaires .Les prix unitaires proposés par l'entreprise du présent lot sont réputés inclure toutes les prestations relatives à l'hygiène et la sécurité fixés par le code du travail ,le C.C.A.P marché ainsi que le PGCSPS.

**00-01-24.00 FORFAITISATION DU MARCHE**

L'entreprise du présent lot ne peut demander aucune augmentation de prix , sous prétexte d'augmentation de main d'œuvre ,de matériaux ou de matériel suivant l'article 1793 du code civil .L'entreprise du présent lot peut demander une augmentation de son marché que si le montant initial du marché dépasse les 10 % (dix pour cent ) de son marché .L'entreprise devra apporter le bien fondé de sa demande suivant la circulaire de 1974 relative à l'imprévision .L'entreprise devra appuyer sa demande par des factures , des calculs et s'entendre avec le Maître d'ouvrage sur la rédaction d'un avenant par lequel l'indemnité pourra être octroyée .

**00-01-25.00 MODIFICATIONS DES PRESTATIONS MARCHES**

L'entreprise du présent lot s'interdit de modifier partiellement ou entièrement les prestations de son marché . L'entreprise du présent lot peut présenter des variantes ou des options sans pour autant que le Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre donnent une suite favorable. L'entreprise devra motiver par écrit son ou ses choix .En cas d'accord du Maître d'ouvrage ,l'entreprise du présent lot prendra en compte dans ses propositions l'assiette financière que représente les études modificatives de l'ensemble des pièces marchés et du coût financier de l'équipe de Maîtrise d oeuvre la reprises des études qu'engendre les modifications.

00-01-26.00 **QUANTITES THEORIQUES & REELLES**

L'entreprise du présent lot ne peut se prévaloir d'aucune demande auprès du Maître d'ouvrage entre la différence des quantités théoriques des documents marchés ' DPGF ' et les quantités réelles exécutées . L'entreprise doit vérifier les quantités de son marché . Sans réclamation à la remise de son offre par un mémoire , l'entreprise accepte pleinement les quantités de son marché et tous les travaux non écrits dans son marché pour réaliser le marché dans sa globalité .

00-01-27.00 **PLANNINGS TRAVAUX**

Le titulaire du présent lot devra signer le planning joint à son marché . S'il n'est pas d'accord avec le planning du marché ; l'entrepreneur devra faire une demande écrite lors de la remise de son offre . En aucun cas , il ne pourra prétendre à un rallongement du délai planning après signature de son marché . En cas de résiliation du marché par l'entrepreneur le Maître d'ouvrage se réserve le droit de poursuites judiciaires avec une demande d'indemnité au montant du préjudice subi .

00-01-28.00 **LIMITE DES PRESTATIONS**

L'entreprise du présent lot doit vérifier la limite de ses propres prestations . Pour se faire , l'entreprise doit vérifier les pièces des autres lots et en aucun cas elle ne peut se prévaloir de travaux supplémentaires pour des prestations non prévues au CCTP mais prévues par les règles de l'art du présent lot .

00-01-29.00 **AUTOCONTROLE**

L'entreprise du présent lot doit l'autocontrôle :

- Phases
  - a. Avant exécution :
    1. La qualité des matériaux mise en œuvre,
    2. La qualité et la pertinence des études ( notes de calculs , avis techniques , plans d'exécutions , de réservations, schémas , etc .....)
    3. La qualité du matériel utilisé ,
    4. La qualification des :
      - a. Fournisseurs de matériel ( de location ou non ) ,
      - b. Fournisseurs de matériaux ,
      - c. Des sous traitants ( études et exécutant d'ouvrages ) ,
      - d. De tous les prestataires ayant un lien direct ou indirect avec le présent marché à exécuter,
  - b. Pendant exécution :
    5. La vérification à tous les stades de l'exécution de la mise en œuvre ,
  - c. Après exécution :
    6. De la bonne pérennité de tous les ouvrages exécutés par ses soins ,

L'entreprise doit anticiper tous les autocontrôles à tous les stades. Elle pourra se rapprocher du bureau de contrôle et du Maître d'œuvre pour cela .

00-01-30.00 **PREAMBULE**

Avant la remise de son offre , l'entreprise du présent devra se rendre sur le site ou les travaux sont à réaliser afin d'évaluer et de prendre en compte tous les paramètres ayant une incidence sur les quantités et sur le prix se son offre .L'entreprise doit prendre toutes les précautions d'usage pour ne pas détériorer les ouvrages existants et toutes les précautions d'usage en terme de sécurité .

**00.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES****00.2.1 DEMOLITIONS INTERIEURES****00-01-59-0.00 PREPARATION SOL EXISTANT ( DALLAGE BETON EXISTANT )**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes:

- Rectification du sol existant par piquage du support existant afin de permettre un bon accrochage ,
- Piquage de la rampe existante proche de la porte accès salle des sport ,
- Résine d'accrochage sur l'ensemble de la surface piquée ,
- Protection de tous les ouvrages tiers ,
- Mise en place des EPI et EPC ,

**Localisation** : Repris surface.

**00-01-49-00.00 SCIAGE DALLAGE EXISTANT**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Les visites avant remise de l'offre ,
- Les prestations sont :
  - Sondage pour vérifier si réseaux existants ,
  - Sciage du dallage existant ,
  - Tranchée dans sol existant ,
  - Démolition réalisée par petit bout ,
  - Evacuation de l'ensemble éléments liés à la tranchée et au sciage du dallage ,

**Localisation** : Zone vestiaires.

**00-01-49-00.02 DEPOSE & EVACUATION PLANCHER BOIS**

L'article comprend les prestations suivantes :

- Les visites avant remise de l'offre ,
- Echafaudage et son repliement
- Dépose et évacuation des éléments suivants à la décharge y compris toutes taxes :
  - Plancher haut bois y compris toutes fixations ,
  - Cloisons en planche de bois et portes bois ,
  - Ensemble de rangement y compris ses annexes ,

**Localisation** : Zone vestiaires.

**00-00-35.03 DEPOSE & EVACUATION MOBILIER**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Dépose de l'ensemble de l'ouvrage comprenant :
- L'ensemble du meuble y compris rayonnages y compris toutes fixations ,
- Plus aucune fixations ne doit subsister sur les supports , ni joints , colle , pièces métalliques ou autres éléments pouvant nuire à une bonne mise en œuvre de l'ouvrage neuf ,
- Evacuation de tous les déchets dans la benne chantier en tri sélectifs ,

Dimensions : 2m50 X 1m10 X 0m40 ,

**Localisation** : Zone mur Nord ( vestiaire ).

00-00-35.04 **DEPOSE & EVACUATION MOBILIER**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Dépose de l'ensemble de l'ouvrage comprenant :
- L'ensemble du meuble y compris rayonnages y compris toutes fixations ,
- Plus aucune fixations ne doit subsister sur les supports , ni joints , colle , pièces métalliques ou autres éléments pouvant nuire à une bonne mise en œuvre de l'ouvrage neuf ,
- Evacuation de tous les déchets dans la benne chantier en tri sélectifs ,

Dimensions : 1m05 X 0m90 X 0m40 ,

**Localisation** : Zone vestiaire ( angle droit double porte accès salle de sport ).

00-00-41-01.01 **DEMOLITION APPUIS DE FENETRE**

L'article comprend les prestations suivantes :

- Démolition de l'appuis de fenêtre existants afin de permettre l'assise des agglomérés de ciment ,
- Préservations des structures et ouvrages tangents à la démolition ,
- Le nettoyage journalier des abords,
- Evacuation des tous les gravats issus de la démolition à la décharge y compris toutes taxes si rattachant ,

**Localisation** : Châssis OB vestiaire ( façade Nord ).

00-00-33-05.00 **PERCEMENTS MURS POUR VENTILATIONS Y COMPRIS REDRESSEMENTS ET ARETES**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Protections ,
- Echafaudage et repliement ,
- Percement du murs extérieur pour ventilation basse & haute ,
- Mortier de ciment dosé à 350 kg /m3 de ciment sur l'ensemble de l'épaisseur de la parois percée ,
- Dressement des arêtes ,
- L'ensemble de l'ouvrage démolit sera acheminé à la benne de chantier ,

Caractéristiques :

- Dimensions : 0m30 X0m30

**Localisation** : Salle de jumelage ,

00-00-33-05.01 **CARROTAGE diamètre 200 mm**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Protections ,
- Echafaudage et repliement ,
- Carottage ,
- Mortier de ciment dosé à 350 kg /m3 de ciment sur l'ensemble de l'épaisseur de la parois percée ,
- L'ensemble de l'ouvrage démolit sera acheminé à la benne de chantier ,

Caractéristiques :

- Dimensions : diamètre : 200 mm

**Localisation** : Salle de jumelage ,

00-00-33-05.02 **CARROTAGE diamètre 125 mm**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Protections ,
- Echafaudage et repliement ,
- Carottage ,
- Mortier de ciment dosé à 350 kg /m3 de ciment sur l'ensemble de l'épaisseur de la parois percée ,
- L'ensemble de l'ouvrage démolit sera acheminé à la benne de chantier ,

Caractéristiques :

- Dimensions : diamètre : 125 mm

**Localisation** : WC ,

00.2.2 **GROS OEUVRE**

00.2.2.1 **REPRISE EN SOUS OEUVRE**

00-01-50-00.00 **REPRISE EN SOUS OEUVRE DE 1m10 X 2m10 X 0m20**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Une étude par un BET BA avec plan d'exécution ;
- Sondage de la structure ,
- Etalement au-dessus de la reprise en sous œuvre (de chaque cotés) ,
- Sciage de chaque cotés pour le linteau ,
- Coffrage des 3 faces pour linteaux BA et coffrages pour les jambages ,
- Ferrailage y compris calages ,
- Construction des jambages en BA ,
- D'un béton dosé à 350kg/m3 ,
- Calfeutrement au mortier de ciment après coulage du béton ,
- Enduit au mortier de ciment dosé à 350kg/m3 sur les trois faces du linteau reconstitué ,
- Enduit au mortier de ciment dosé à 350kg/m3 des jambages avec dressage des arêtes ,
- Evacuation des déblais et nettoyage complet du site .

**Localisation** : Entre local toilettes existant et salle existante.

00.2.2.2 **RESEAUX EV/EU**

00-00-30-10.00 **RESEAU EV ENTERRE - PVC SERIE CR 8 DE 110 mm**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- D'un béton dosé à 250 kg/m3 pour assurer la stabilité en terrain instable ,
- D'un tuyau PVC série CR 8 de ø 110 mm pénétrant d'un mètre à l'extérieur de l'enveloppe du bâtiment .Le fil d'eau sera conservé à chaque passage de regard ,
- Y compris coudes , culottes , manchons ou tout autres éléments de raccords de même nature que le tuyau et de même diamètre ,

- Y compris collage ,
- D'un lit de sable sur la hauteur du tuyau plus 0m10 au-dessus de la génératrice du tuyau ,
- D'un TV sur une épaisseur de 0m80minimum ,
- Matériaux d'apports agréé du bureau de contrôle et du Maître d'œuvre à – 0m10 sous TN,
- Les matériaux seront mise en place par couches de 0m20 d'épaisseur compactées avec contrôle de compactage par essais à la plaque ,
- Nettoyage et remise en état des voies empruntées ,
- Réparation de la voirie empruntée ,

Nota : la quantité est en m3 non foisonné. Dans le cas, où les canalisations reposeraient en partie sur terrain remblayé, des précautions particulières de compactage du terrain sont à prévoir.

Les attachements constatant cette épreuve seront présentés à la signature du concepteur. Les accessoires d'obturation partielle, le remplissage et la vidange sont compris dans le prix du présent lot.

Toutes précautions seront prises pour prévenir les tassements éventuels. Les tranchées comprendront tous les travaux annexes, démolition de vieilles maçonneries ou enlèvement de roches, soit au marteau pneumatique, soit à l'explosif, y compris toutes sujétions. Le réseau sera hors gel .

**Localisation** : Zone vestiaire.

#### 00-00-30-11.00 RACCORDEMENT SUR RESEAU EXISTANT EV/EU

L'article comprend la fourniture et la mise en place des prestations suivantes :

- Tous les travaux d'implantations & de recherche,
- Percements du regard au mortier de ciment dosé à 300kg/m3,
- Scellement des canalisations et reprise des banquettes,
- Y compris coudes , culottes , manchons ou tout autres éléments ,
- D'un béton dosé à 250 kg/m3 pour assurer la stabilité ,
- Remise en état des abords après travaux ,

Nota : Toutes précautions seront prises pour prévenir les tassements éventuels.

**Localisation** : Zone existante.

#### 00-01-33-22.00 SIPHONS DE SOLS INOX 150 X 150

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Béton assise y compris calage de l'ensemble et calfeutremments ,
- Percement pour évacuation verticale du plancher existant ,
- Siphon inox sortie DN 50 avec panier y compris grille perforée ,
- Raccordement avec réseau humide ,

Caractéristiques :

- Largeur : 150 mm X 150 mm

Produits préconisé :

- Siphon standard réf SVX50 – 150 l de chez Franceaux ou techniquement similaire ,

**Localisation** : Vestiaires 1 & 2.

#### 00.2.2.3 DALLAGE

##### 00-01-34-07.00 DALLAGE SUR SOL EXISTANT

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- D'un lit de sable de réglage de 0m05 d'épaisseur ,
- D'un film de polyane de 200 µ sur toute la partie horizontale . Les lés de polyane devront se recouvrir de 30 cm minimum .Le polyane devra être relevé sur tous les murs avec une remontée de 10 cm au dessus du dallage fini ,

- D'un treillis soudé conforme au plan BA ,
- Réalisation de toutes les formes de pente vers les grilles de sol où /et les caniveaux hydrauliques ou pente pour PMR ,
- Le vibrage sera réalisé avec un moyen mécanique ( aiguille vibrante , règle vibrante ),
- Le réglage sera effectué à la règle avec des repères,
- La finition sera talochée très fin afin de recevoir un carrelage collé ,
- Elimination de toutes traces de laitance par raclage où par ponçage ,
- Joint de fractionnement tous les 25 m2
- D'un plan de calpinage des joints de fractionnements fournis au bureau de contrôle avant exécution du dallage ,

Caractéristiques :

- Epaisseur de la forme béton 15 cm d'épaisseur moyenne de qualité B6 ( 350kg/m<sup>3</sup> ) ayant une résistance Fc à 7 jours 80% de sa résistance et à 28 jours de 25Mpa,
- Ratio treillis soudé : 3kg /m<sup>2</sup>
- Treillis soudé de maille 100 X 100 avec des fils de 3 mm
- Le recouvrement entre panneaux sera de 60 fois le diamètre du fil le plus gros ,
- Attentes pour départ tous éléments bétons

**Localisation :** Sur l'ensemble de la zone créée.

00-01-38-24.00 **PLUS VALUE POUR FORME DE PENTE 5 %**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Réglage suivant la pente demandée ,
- Le métré est compté à la surface vue ,

**Localisation :** Pente entre salle de sport et entrée.

## 00.2.2.4

**MACONNERIE**00-01-41-01.01 **MACONNERIE EN AGGLOMERES DE CIMENT CREUX DE 0m20**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- D'agglomérés de ciment creux de 0m20 ,
- Hourdage au mortier de ciment dosé à 300kg/m<sup>3</sup> .Pose soigné .
- Sont compris dans la mise en œuvre :
  - Les coupes des éléments d'agglomérés ,
  - Les empochements nécessaires pour liasonnement avec le support existant ,
  - Toutes des découpes nécessaires ,
  - Tous les calfeutremments soignés ,
  - Toutes pièces métalliques , scellement pour une parfaite liaison avec la structure béton ,

**Localisation :** Local vestiaire.

00-01-41-01.00 **MACONNERIE EN AGGLOMERES DE CIMENT CREUX DE 0m15**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Agglomérés de ciment creux de 0m15 y compris modules pour linteaux et raidisseurs verticaux ,
- Hourdage au mortier de ciment dosé à 300kg/m<sup>3</sup> .Pose soigné .
- Sont compris dans la mise en œuvre :
  - Les coupes des éléments d'agglomérés ,
  - Toutes des découpes nécessaires ,
  - Tous les calfeutremments soignés au droit des portes et accès ,

- Encastresments sur toute la hauteur de la maçonnerie sur la structure existante ( murs périphériques ) ,
- Tous les calfeutresments soignés au droit des passages de canalisations , fourreaux , tuyaux , ect .....
- Les joints verticaux et horizontaux affleurés et frisés ( pas de passage de fers rond) ,
- Toutes pièces métalliques , scellement pour une parfaite liaison avec la structure béton ,
- Toutes réservations pour les ventilations ouvertes avec les arêtes finies soignées ,

**Localisation** : Vestiaires 1 & 2, Rangement, Murs placard.

00-01-41-18.00 **EMPOCHEMENTS POUR MACONNERIE**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Piquage pour empochement dans mur existant ,
- Nettoyage avant calfeutrement ,
- Calfeutrement de l'empochement par un mortier de ciment dosé à 350 kg/m3 afin de sceller le module ,

**Localisation** : Vestiaires 1 & 2, Rangement, Placards.

00-01-41-03.00 **ENDUIT CIMENT GRIS SUR MURS D'AGGLOMERES DE CIMENT**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Enduit au mortier de ciment avec sable de rivière dosé suivant les couches
  - 1ère couche 400 kg /m3 – Gobetis ,
  - 2ème couche : 300kg /m3 – Dégrossissage
  - 3ème couche : 250 kg/m3 – finition
- Finition de la dernière couche :Frisée fin ,
- Y compris toutes sujétions de raccords , d'arêtes autour d'ouverture et angles saillants et rentrants,
- Protection de tous les ouvrages , portes , cadres métalliques , sols ,tuyaux ,ect ....
- Nettoyage du sol et des parois ,

**Localisation** : Tous les murs agglomérés de ciment ( deux faces et retour ) , Bouchement châssis déposé.

00-01-38-10.00 **ACIERS POUR RAIDISSEURS VERTICAUX**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- D'acier à Haute Adhérence ,
- Le calage soigné des aciers afin d'avoir un enrobage réglementaire ,
- L'ensemble des aciers à rajouter ( équerre d'angle , attentes où cheux et les aciers de liaisons pour des coulages successifs ) ,
- Le ligaturage de tous les aciers
- Le mètre est compté au poids théorique.

Caractéristiques :

- Ratio d'acier : 5 kg/ml ,

**Localisation** : Au droit des raidisseurs dans les angles.

00-01-38-12.00 **COFFRAGE POUR LINTEAUX - Coffrage C4**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- De l'ensemble des étaitements , serres joints ,
- D'un coffrage C4 sur toutes ses faces ,
- Calfeutrement entre les panneaux de coffrages par un joints mousse afin d'éviter toutes sorties de laitance lors du vibrage ,
- Toutes réservations où incorporations demandés par les autres corps d'états – ne sont pas concernés les incorporations électriques , ( fourreaux , boîtes ) ,
- Décoffrage et repliement ,
- Ragréage des toutes les faces vues et reprises des arêtes au mortier de résine,
- Le métré est compté au volume théorique non vibré ,

**Localisation** : Linteaux vestiaires 1 & 2.

00-01-38-14.00 **BETON POUR LINTEAUX - Béton B6**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- D'un béton B6 dosé à 350kg/m<sup>3</sup> de ciment ,
- Mise en place entre les coffrages à l'aide d'une chaussette afin d'éviter la ségrégations des agrégats ,
- Vibrage soigneux de l'ensemble du béton mise en place ,
- Ponçage de tous les défauts de planéité ( bosse , balèvres , coulures de laitance , ect .....),
- Ragréage de tous les défauts de coulage où de mise en œuvre ( nid de poule ) à l'aide d'un mortier type RAVALDRESS où similaire de la sous face de la dalle ,
- Le métré est compté au volume théorique non vibré ,

**Localisation** :Linteaux vestiaires 1 & 2.

00-01-38-13.00 **ACIERS POUR LINTEAUX**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- D'acier à Haute Adhérence ,
- Le calage soigné des aciers afin d'avoir un enrobage réglementaire ,
- L'ensemble des aciers à rajouter ( équerre d'angle , attentes où cheveux et les aciers de liaisons pour des coulages successifs ),
- Le ligaturage de tous les aciers
- Le métré est compté au poids théorique.

Caractéristiques :

- Ratio d'acier : 85kg/m<sup>3</sup> ,

**Localisation** : LINTEAUX VESTIAIRES 1 & 2.

00-01-41-18.01 **REPRISE TABLEAUX / SOUS FACE LINTEAU EXTERIEURS**

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Piquage de l'ensemble du tableaux ,
- Mortier de ciment dosé à 350 kg/m<sup>3</sup> ,
- Dressage d'arêtes ,
- Calfeutrement au droit du bâtis neuf ,

**Localisation** : Suite à la dépose des fenêtres , portes extérieures , le présent lot devra reprendre les tableaux existants et la sous faces du linteau . Réfectoire, sortie de secours, Entrée, Fenêtres, Réserves, Entrée vestiaires.

#### 00-01-46-03.00 SEUILS DE PORTES

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Le détails du seuil sera à mettre au point avec l'entreprise de Menuiserie extérieure et faire valider le détail par le bureau de contrôle et la Maître d'œuvre avant exécution ,
- Piquage des supports et dépose cornière existante ,
- Coffrage ,
- Treillis soudé pour anti fissures ,
- Mortier riche en ciment pour toutes les parties visibles ,
- Béton B5 dosé à 350kg/m3 pour le corps du seuil ,
- Mortier riche en ciment et sable de rivière fin pour partie courante ,
- Décoffrage et repliement ,
- Le mode métré est : entre tableau plus 0m10 encastrement sur chaque tableaux ,

#### Caractéristiques :

- Finition : lisse de l'ensemble de la partie courante du seuil ,
- La pente de la partie courante est de 10%,
- Hauteur et largeur du rejingot conforme à la réglementation ,
- Le détail du rejingot avec un débordement intérieur est à mettre au point avec l'entreprise de Menuiserie extérieure et le lot cloison/doublage ,

**Localisation** : Porte accès vestiaires, Porte accès réserves, Sortie de secours salle de réception.

#### 00.2.2.1 **DIVERS**

##### 00-00-37-00.00 ECHELLE & ACCESSOIRES

L'article comprend la fourniture et la mise en œuvre des prestations suivantes:

- La réception du support et de la réservation ,
- D'un ensemble comprenant :
  - Echelle normalisée :
    - En acier léger en deux éléments avec embouts en caoutchouc anti-dérapiage sur chaque élément ,
    - Crochets intégrés à un seul des éléments de l'échelle pour accrochage à la barre d'arrimage ,
  - Etrier de rangement:
    - En acier peint fixé sur parois,
    - Cadenas pompiers ,
    - Boîte pompier avec clef à l'intérieur ( nb de clef : 2),
  - Barre d'arrimage:
    - En acier peint fixé au mur béton,
    - Peint en atelier ,
  - Finition :
    - Deux couches de peinture en atelier (sauf échelle ) ,
    - Retouches sur place après pose ,
  - Divers:
    - Chevilles de fixations mécaniques ou chimiques ,

#### Caractéristiques

Hauteur de l'échelle : 3m50

Nombre d'échelle: 1,

Type de finition : C

Couleur : suivant gamme RAL choisi par l'architecte,

Aspect couche de finition : Brillant,

**Localisation** : Circulation ( vestiaires ).

**REAMENAGEMENT DE LOCAUX VESTIAIRES  
ET SALLE DES FAMILLES  
01390 - CIVRIEUX**

**LOT N° 00 : DEMOLITION & GROS OEUVRE**

**Décomposition du Prix Global et Forfaitaire  
(D.P.G.F.)**

**Maître d'Ouvrage**  
**MAIRIE DE CIVRIEUX**

**01390 - CIVRIEUX**

**Maître d'Œuvre**  
**Christian Compigne**  
**240 rue des Millières**

**01390 - St Andre de Corcy**  
0472268939  
0472268938

**ECONOMISTE DE LA  
CONSTRUCTION**  
**CORPUS.ING.ARCH**  
17 RUE DES FAUVETTES

01390

04 78 88 12 44  
04 78 88 13 62

**CSPS**

**COORDONNATEUR SPS**  
871 ROUTE DES DESCHAMPS

71570 - LA CHAPELLE DES  
GUINCHAY

03 85 36 75 53  
03 85 33 89 74

**BUREAU DE CONTROLE**

**CETE APAVE SUD EUROPE**  
Agence de Bourg en Bresse  
515 Chemin du petit plan  
01250 - St Just

04 74 47 21 29  
04 74 47 21 20

**BET FLUIDES**  
**B3E Ingénierie**  
8 bis Avenue d'Arsonval -  
CENORD

01008 - BOURG en BRESSE  
04 74 25 18 88  
04 74 25 18 89



**Sommaire**

<b>00.2</b>	<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>	<b>4</b>	
<b>00.DEMO</b>	<b>DEMOLITIONS INTERIEURES</b>	<b>4</b>	
00-01-59-0.00	PREPARATION SOL EXISTANT ( DALLAGE BETON EXISTANT )	4	
00-01-49-00.00	SCIAGE DALLAGE EXISTANT	4	
00-01-49-00.02	DEPOSE & EVACUATION PLANCHER BOIS	4	
00-00-35.03	DEPOSE & EVACUATION MOBILIER	4	
00-00-35.04	DEPOSE & EVACUATION MOBILIER	4	
00-00-41-01.01	DEMOLITION APPUIS DE FENETRE	4	
00-00-33-05.00	PERCEMENTS MURS POUR VENTILATIONS Y COMPRIS REDRESSEMENTS ET ARETES	4	
00-00-33-05.01	CARROTAGE diamètre 200 mm	4	
00-00-33-05.02	CARROTAGE diamètre 125 mm	4	
<b>00.GO</b>	<b>GROS OEUVRE</b>	<b>5</b>	
<b>00.REPRISSE</b>	<b>REPRISE EN SOUS OEUVRE</b>	<b>5</b>	
00-01-50-00.00	REPRISE EN SOUS OEUVRE DE 1m10 X 2m10 X 0m20	5	
<b>00.RESEEV</b>	<b>RESEAUX EV/EU</b>	<b>5</b>	
00-00-30-10.00	RESEAU EV ENTERRE - PVC SERIE CR 8 DE 110 mm	5	
00-00-30-11.00	RACCORDEMENT SUR RESEAU EXISTANT EV/EU	5	
00-01-33-22.00	SIPHONS DE SOLS INOX 150 X 150	5	
<b>00.DALLAGE</b>	<b>DALLAGE</b>	<b>5</b>	
00-01-34-07.00	DALLAGE SUR SOL EXISTANT	5	
00-01-38-24.00	PLUS VALUE POUR FORME DE PENTE 5 %	5	
<b>00.MACONNER</b>			<b>MACONNERIE 5</b>
00-01-41-01.01	MACONNERIE EN AGGLOMERES DE CIMENT CREUX DE 0m20	5	
00-01-41-01.00	MACONNERIE EN AGGLOMERES DE CIMENT CREUX DE 0m15	5	
00-01-41-18.00	EMPOCHEMENTS POUR MACONNERIE	6	
00-01-41-03.00	ENDUIT CIMENT GRIS SUR MURS D'AGGLOMERES DE CIMENT	6	
00-01-38-10.00	ACIERS POUR RAIDISSEURS VERTICAUX	6	
00-01-38-12.00	COFFRAGE POUR LINTEAUX - Coffrage C4	6	
00-01-38-14.00	BETON POUR LINTEAUX - Béton B6	6	
00-01-38-13.00	ACIERS POUR LINTEAUX	6	
00-01-41-18.01	REPRISE TABLEAUX / SOUS FACE LINTEAU EXTERIEURS	6	
00-01-46-03.00	SEUILS DE PORTES	7	
<b>00.DIVERS</b>	<b>DIVERS</b>	<b>7</b>	
00-00-37-00.00	EHELLE & ACCESSOIRES	7	

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix en euros

Page 4/7

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix	Montant
00.2	<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>				
00.DEMO	<b>DEMOLITIONS INTERIEURES</b>				
00-01-59-0.00	<b>PREPARATION SOL EXISTANT ( DALLAGE BETON EXISTANT )</b>				
	Repris surface : 1 de 58,50 = 58,50				
	. Total :	m <sup>2</sup>	58,50	,	,
00-01-49-00.00	<b>SCIAGE DALLAGE EXISTANT</b>				
	Zone vestiaires : 1 de 1 = 1				
	. Total :	Forf	1	,	,
00-01-49-00.02	<b>DEPOSE &amp; EVACUATION PLANCHER BOIS</b>				
	Zone vestiaires : 1 de 5,60 x 2,20 = 12,32				
	. Total :	m <sup>2</sup>	12,32	,	,
00-00-35.03	<b>DEPOSE &amp; EVACUATION MOBILIER</b>				
	Zone mur Nord ( vestiaire ) : 1 de 1 = 1				
	. Total :	U	1	,	,
00-00-35.04	<b>DEPOSE &amp; EVACUATION MOBILIER</b>				
	Zone vestiaire ( angle droit double porte accès salle de sport ) : 1 de 1 = 1				
	. Total :	U	1	,	,
00-00-41-01.01	<b>DEMOLITION APPUIS DE FENETRE</b>				
	Châssis OB vestiaire ( façade Nord ) : 1 de 1,21 = 1,21				
	. Total :	ml	1,21	,	,
00-00-33-05.00	<b>PERCEMENTS MURS POUR VENTILATIONS Y COMPRIS REDRESSEMENTS ET ARETES</b>				
	1 de 2 = 2				
	. Total :	U	2	,	,
00-00-33-05.01	<b>CARROTAGE diamètre 200 mm</b>				
	1 de 1 = 1				
	. Total :	U	1	,	,
00-00-33-05.02	<b>CARROTAGE diamètre 125 mm</b>				
	WC : 1 de 1 = 1 Vestiaires : 1 de 2 = 2				
	. Total :	U	3	,	,
	<b>- Total DEMOLITIONS INTERIEURES</b> .....				,

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix en euros

Page 5/7

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix	Montant
00.GO	<b>GROS OEUVRE</b>				
00.REPRISSE	<b>REPRISE EN SOUS OEUVRE</b>				
00-01-50-00.00	<b>REPRISE EN SOUS OEUVRE DE 1m10 X 2m10 X 0m20</b>				
	Entre local toilettes existant et salle existante : 1 de 1 = 1				
	. Total :	U	1	,	,
	<b>- Total REPRISE EN SOUS OEUVRE .....</b>				,
00.RESEEV	<b>RESEAUX EV/EU</b>				
00-00-30-10.00	<b>RESEAU EV ENTERRE - PVC SERIE CR 8 DE 110 mm</b>				
	Zone vestiaire : 1 de 6,50 = 6,50 1 de 2,50 = 2,50 2 de 0,50 = 1,00				
	. Total :	ml	10,00	,	,
00-00-30-11.00	<b>RACCORDEMENT SUR RESEAU EXISTANT EV/EU</b>				
	Zone existante : 1 de 1 = 1				
	. Total :	Forf	1	,	,
00-01-33-22.00	<b>SIPHONS DE SOLS INOX 150 X 150</b>				
	Vestiaires 1 & 2 : 1 de 2 = 2				
	. Total :	U	2	,	,
	<b>- Total RESEAUX EV/EU .....</b>				,
00.DALLAGE	<b>DALLAGE</b>				
00-01-34-07.00	<b>DALLAGE SUR SOL EXISTANT</b>				
	Sur l'ensemble de la zone créée: 1 de 10,00 x 5,85 = 58,50				
	. Total :	m²	58,50	,	,
00-01-38-24.00	<b>PLUS VALUE POUR FORME DE PENTE 5 %</b>				
	Pente entre salle de sport et entrée : 1 de 3,00 x 1,50 = 4,50				
	. Total :	m²	4,50	,	,
	<b>- Total DALLAGE .....</b>				,
00.MACONNER	<b>MACONNERIE</b>				
00-01-41-01.01	<b>MACONNERIE EN AGGLOMERES DE CIMENT CREUX DE 0m20</b>				
	Local vestiaire : 1 de 1,21 x 1,15 = 1,39				
	. Total :	m²	1,39	,	,
00-01-41-01.00	<b>MACONNERIE EN AGGLOMERES DE CIMENT CREUX DE 0m15</b>				
	Vestiaires 1 & 2 : 1 de 7,10 = 7,10 2 de 2,55 = 5,10 Rangement : 1 de 1,30 = 1,30 Murs placard : 2 de 1,00 = 2,00 =====				
	= 15,50				

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix en euros

Page 6/7

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix	Montant
	x 2,60 = 40,30				
	. Total :	m²	40,30	,	,
00-01-41-18.00	<b>EMPOCHEMENTS POUR MACONNERIE</b>				
	Vestiaires 1 & 2 : 3 de 12 = 36 Rangement : 1 de 12 = 12 Placards : 2 de 12 = 24				
	. Total :	U	72	,	,
00-01-41-03.00	<b>ENDUIT CIMENT GRIS SUR MURS D'AGGLOMERES DE CIMENT</b>				
	Tous les murs agglomérés de ciment ( deux faces et retour ) : 2 de 40,30 = 80,60 Bouchement châssis déposé : 2 de 1,21 x 1,15 = 2,78				
	. Total :	m²	83,38	,	,
00-01-38-10.00	<b>ACIERS POUR RAIDISSEURS VERTICAUX</b>				
	Au droit des raidisseurs dans les angles : 3 de 2,50 = 7,50 ===== = 7,50 x 5,000 kg/ml = 37,500				
	. Total :	kg	37,500	,	,
00-01-38-12.00	<b>COFFRAGE POUR LINTEAUX - Coffrage C4</b>				
	Linteaux vestiaires 1 & 2 : 2 de 1,10 x 0,15 = 0,33 4 de 1,10 x 0,20 = 0,88				
	. Total :	m²	1,21	,	,
00-01-38-14.00	<b>BETON POUR LINTEAUX - Béton B6</b>				
	Linteaux vestiaires 1 & 2 : 2 de 1,10 x 0,15 = 0,33 ===== = 0,33 x 0,20 = 0,066				
	. Total :	m³	0,066	,	,
00-01-38-13.00	<b>ACIERS POUR LINTEAUX</b>				
	LINTEAUX VESTIAIRES 1 & 2 : 1 de 0,066 = 0,066 ===== = 0,066 x 85,000 kg/m3 = 5,610				
	. Total :	kg	5,610	,	,
00-01-41-18.01	<b>REPRISE TABLEAUX / SOUS FACE LINTEAU EXTERIEURS</b>				
	Réfectoire : sortie de secours : 2 de 2,80 = 5,60 1 de 1,04 = 1,04 Entrée : 2 de 2,10 = 4,20 1 de 1,02 = 1,02 Fenêtres : 4 de 2,00 = 8,00 2 de 1,04 = 2,08 Réserves : 2 de 2,10 = 4,20 1 de 1,04 = 1,04 Entrée vestiaires : 2 de 2,10 = 4,20 1 de 1,05 = 1,05				
	. Total :	ml	32,43	,	,

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix en euros

Page 7/7

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix	Montant
00-01-46-03.00	<b>SEUILS DE PORTES</b>				
	Porte accès vestiaires : 1 de 1,10 = 1,10 Porte accès réserves : 1 de 1,10 = 1,10 Sortie de secours salle de réception : 1 de 1,10 = 1,10				
	. Total :	ml	3,30	,	,
	<b>- Total MACONNERIE .....</b>				,
00.DIVERS	<b>DIVERS</b>				
00-00-37-00.00	<b>ECHELLE &amp; ACCESSOIRES</b>				
	Circulation ( vestiaires ) : 1 de 1 = 1				
	. Total :	U	1	,	,
	<b>- Total DIVERS .....</b>				,
	<b>- Total GROS OEUVRE .....</b>				,
	<b>- Total du lot hors T.V.A., euros .....</b>				,
	<b>- T.V.A. au taux de 19,60 %, euros .....</b>				,
	<b>- Total T.T.C. LOT N° 00 : DEMOLITION &amp; GROS OEUVRE, euros .....</b>				,